

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 22 mars 1902

No 31

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 481. — Les Quarante-Heures de la semaine, 481. — La Semaine sainte, 482. — Le voyage de Monseigneur l'Archevêque, 482. — Retraite de Mgr Rogers, 483. — Le langage que nous parlons, 484. — On calomnie la République française, 489. — Chronique générale, 490. — Conférences de M. l'abbé Pâquet, 492. — Litanies de la Sainte Vierge, 493. — Les devises épiscopales, 493. — Bibliographie, 495.

Calendrier

23	DIM.	vi	Des Rameaux. <i>Asp.</i> et <i>Intr.</i> sans <i>Gloria Patri</i> . <i>Bénéd.</i> des Rameaux que l'on tient à la main pendant la Passion et l'Evangile. <i>Kyr.</i> du Carême. <i>Vêp.</i> de ce dim., <i>mém.</i> de S. Thuribe. (II <i>Vêp.</i>) sans suffrages.
24	Lundi	v ¹	} <i>Deus Mille.</i>
25	Mardi	vi	
26	Mercr.	vi	
27	Jeudi	b	Jeudi-Saint. <i>Kyr.</i> 2 ton. Communion du Clergé. Reposoir.
28	Vend.	n	Vendredi-Saint. (Fête légale)
29	Samd.	b	Samedi-Saint. Litanies doublées, <i>Kyr.</i> 2 cl.

Les Quarante-Heures de la semaine

23 mars, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. — 25, Couvent de Bellevue. — 27, Reposoir. — 29, Couvent de Saint-Ferdinand.

La Semaine sainte

Grâce à la généreuse condescendance de Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, notre vieille basilique de Québec ne sera pas privée de la solennité habituelle des offices pontificaux durant la Semaine sainte et les fêtes de Pâques. En effet, Mgr de Chicoutimi a bien voulu consentir à venir présider ces offices, et arrivera ici dès mardi prochain.

La bénédiction des Saintes Huiles aura donc lieu le Jeudi-Saint, et leur distribution se fera ensuite comme à l'ordinaire

Le voyage de Monseigneur l'Archevêque

Des lettres de S. G. Mgr l'Archevêque, datées de Paris le 3 et le 6 mars, nous donnent des nouvelles du commencement de son séjour en France. Arrivée au Havre le 27 février, Sa Grandeur a passé la nuit en cette ville, et ne s'est rendue à Paris que le lendemain midi. La température, à cette date, était ravissante, « chaud soleil, campagnes déjà verdoyantes et en pleine culture. »

Le 3 mars, Monseigneur — qui était descendu chez les Pères de Sion — avait rencontré déjà de nombreux personnages et amis : Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, le R. P. Louail, procureur des Pères Blancs, le Supérieur des Missions-Etrangères, les Sulpiciens MM. de Foville, Quinlivan, curé de Saint-Patrice de Montréal (qui mourut quelques jours après), Guibert, directeur des MM. de l'Ecole des Carmes, etc. Chez les Franciscains de la rue des Fournaux, Sa Grandeur a vu un Père, un Frère et deux novices canadiens. A l'Institut catholique, Monseigneur a recueilli les échos de l'excellente impression qu'y laissèrent M. l'abbé C. Roy, professeur de Rhétorique au séminaire de Québec, et son frère M. l'abbé E. Roy, curé de Jacques-Cartier.

Mor
PP. E
sémin
Pauvr
Cœur.
ves on
Son E.
son dé
l'entree
doute
Le t
posant
rite-M
et du c
Nou
que Mg
de huit
naux c
P. le P

Dans
le Mon
évêque
l'épui
Père, p
vouloir
« Cet
quoi le
deux a
par le
des pou
la char
parfaire
Bathurs
saines, n
— comm

Monseigneur a aussi fait visite aux PP. Dominicains, aux PP. Eudistes, aux Franciscaines Missionnaires de Vanves, au séminaire des Sulpiciens d'Issy, chez les Petites-Sœurs des Pauvres, aux Servantes du S.-C. de Marie, aux Dames du Sacré-Cœur. — Au petit séminaire des Pères de Sion, à Issy, les élèves ont fait une réception solennelle à notre archevêque. — Son Exc. le Nonce apostolique ayant fait savoir à Monseigneur son désir de le rencontrer, Sa Grandeur est allée le voir, et l'entretien des deux illustres personnages a été long et sans doute bien intéressant.

Le 6 mars, Monseigneur s'est mis route pour Rome, se proposant d'arrêter à Paray-le-Monial et d'y prier la B. Marguerite-Marie en faveur des fidèles, des communautés religieuses et du clergé de l'archidiocèse.

Nous savons, d'ailleurs, par un télégramme venu de Rome, que Mgr l'Archevêque est dans la Ville éternelle depuis plus de huit jours. Suivant une information publiée par les journaux canadiens, Monseigneur a été reçu lundi, le 17, par N.-S. P. le Pape.

Retraite de Mgr Rogers

Dans sa circulaire promulguant les règles du carême, disait le *Moniteur acadien* du 13 février, Sa Grandeur Mgr Rogers, évêque de Chatham, annonce à son troupeau que, par suite de l'épuisement de ses forces et de sa santé, Elle a demandé au Saint-Père, par l'entremise de Mgr l'archevêque O'Brien, de bien vouloir la relever de l'administration du diocèse de Chatham.

« Cet événement, dit Sa Grandeur, était prévu, et c'est pourquoi le Très Révérend Thomas François Barry fut, il y a deux ans, nommé évêque coadjuteur avec droit de succession par le pape, sacré évêque, et revêtu par l'évêque diocésain des pouvoirs nécessaires, afin qu'il pût remplir les devoirs de la charge épiscopale en cas de besoin; mais désireux de parfaire l'église paroissiale, le presbytère et le couvent de Bathurst, il ne devait pas s'occuper de toutes les œuvres diocésaines, mais justement ce qu'il serait urgent pour lui de faire — comme il l'a fait avec zèle et fidélité, tandis qu'il mettait la

dernière main aux édifices religieux de la ville de Bathurst — lesquels sont aujourd'hui virtuellement et heureusement terminés, en sorte que désormais Sa Grandeur peut se livrer à tous les détails de l'administration épiscopale.

« En vous adressant ces quelques paroles d'adieu dans cette communication cordiale et affectionnée, je désire vous remercier tous, clergé séculier et régulier, dévoués religieux et brebis fidèles — jeunes et vieux — et tous ceux qui nous environnent, quelles que soient leurs croyances et leur nationalité, en vous demandant pardon de mes fautes et de mes manquements, et en vous offrant à tous l'expression de ma plus vive gratitude pour vos bontés à mon égard.

« Priant Dieu de vous bénir tous et de vous avoir en sa sainte garde, je demeure, Révérends Pères et amis, votre dévoué frère et père en Jésus-Christ,

† JAMES ROGERS,

évêque de Chatham. »

Le langage que nous parlons

Je conçois qu'il faut une hardiesse un peu ronde pour entreprendre d'écrire, d'abord, et surtout pour livrer au public les lignes qui vont suivre. Elles ne manquent pas d'à-propos; au contraire, elles en sont pleines, si même elles ne sont pas nécessaires à l'honneur de notre langage, que des personnes mal entendues s'efforcent aveuglément de dénigrer. Les manières de dire qu'elles vont défendre nous ont été ridiculisées tant de fois, et en apparence avec une si grande bonne foi, que je ne puis manquer, en dépit de mes témoignages, de produire un certain scandale quelque part. Il faut pourtant bien y aller, et nous rendre justice malgré tout.

Il y a à réfuter encore une fois la thèse, encore plus fautive que singulière, que ces manières sont exclusivement propres à la prétendue barbarie de notre langage. Rappelons d'abord un fait que tout le monde sait vraisemblablement: c'est que le

langage *familier* *populaire* sans instruction appris à le faire le beau et les gens les plus celui de l'intimité.

Maintenant, redresseurs, s'il démocrates, d'une des manières de à la langue populaire vient-*i*, viennent etc., etc.

En effet, c'est dans le parler populaire. Témoin le quart du siècle, j'ai vaincu le pluriel d'entendre que c'avoir donné la r on ne prononçait interrogations, l servée en partie temps fait-*i*? » ce qu'il sait des ciation du Berri, est *i* dans tous le pays qui l'avoisinent de nos ancêtres nos consanguins elle: les Berrich le même auteur.

Ouvrons maintenant ce qui n'est pas comme il en a d'une facilité ac l'homme qui sait.

langage *familier* n'est pas du tout la même chose que le langage *populaire*. Ce dernier, c'est celui qui se parle par les gens sans instruction, qui visent à se faire comprendre comme ils ont appris à le faire de père en fils, sans soupçon, du moins sans souci du beau parler. Le langage *familier* se parle même par les gens les plus instruits et de la meilleure condition : c'est celui de l'intimité, sans égard ni à la condition ni à l'instruction.

Maintenant, figurons-nous comme ils seraient surpris, nos redresseurs, s'ils pouvaient entrer dans la *familiarité* des académiciens, d'entendre se croiser entre les maîtres de la langue des manières de parler qu'ils reprochent avec tant d'amertume à la langue populaire du Canada : *i* vient, *i* viennent, *i* disent, vient-*i*, viennent-*i*, aime-t-*i*, *i* ont dit cela, *i* a deux jours, etc., etc.

En effet, c'est exactement la manière de prononcer en France dans le parler familier, et, à *fortiori*, dans le parler purement populaire. Témoin, d'abord Littré, qui écrivait dans le dernier quart du siècle qui vient de finir : « Il . . . Dans plusieurs provinces le pluriel se prononce *i*. » Rien n'empêche vraiment d'entendre que c'est même à la tribune. Quoi qu'il en soit, après avoir donné la règle de Chifflet au XVII^e siècle, selon laquelle on ne prononçait jamais *l'* devant les consonnes, ni dans les interrogations, Littré ajoute : « Cette prononciation s'est conservée en partie, dans la conversation, quelle her se est-*i*, quel temps fait-*i*? » Puis, au chapitre de l'étymologie, là où il note ce qu'il sait des parlars provinciaux, il consigne que la prononciation du Berri, et des pays circonvoisins, bien naturellement, est *i* dans tous les cas. Chacun sait d'ailleurs que le Berri et les pays qui l'avoisinent ont été familiers à un très grand nombre de nos ancêtres : nous prononçons encore le pronom *il* comme nos consanguins d'outre-mer. Il en est de même du féminin *elle* : les Berrichons disent *alle* est morte, comme nous, selon le même auteur.

Ouvrons maintenant Hatzfeld, toujours si difficile pour tout ce qui n'est pas parisien, qui le rejette même par principe, comme il en avertit d'ailleurs. Il est vrai que, par contre, il est d'une facilité admirable pour le familier et le populaire, en homme qui sait. « Il (pr. *il* ; familier, devant une consonne,

i); au pluriel, Ils (pr. *il*; familier, *i*). » Telle est d'après Hatzfeld la prononciation à Paris. Il diffère assez peu de Littré, qui peint la langue parlée par toute la France.

Il me semble à propos d'ajouter à cela une intéressante conclusion de Léopold Sudre. « Ainsi, presque partout dans les propositions interrogatives le verbe se termine par un *t*, qui se lie avec le sujet postposé, *il*, *ils*. De là à étendre ce *t* aux personnes qui ne l'avaient pas il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi... *aima-t-il*. L'usage étend même ce *t* à la préposition verbale *voilà*, *voilà-t-il*. De cette tournure est sortie une particule interrogative et exclamative, *ti*, qui, adoptée au XVIII^e siècle par la langue populaire, gagne tous les jours du terrain et finira peut-être par s'imposer (dans la langue savante), en dépit de l'Académie et des traditions littéraires. » C'est sans doute là le *ty* légendaire que les puristes du Canada travaillent à faire disparaître de notre langue populaire. En attendant sa disparition de chez nous et l'union de ses deux lettres dans l'écriture en France, ils devraient l'écrire d'une manière rationnelle, en hommes qui l'entendent, *t-i*, *veut i*, *aime-t-i*.

Le même auteur dit ailleurs, sur un autre sujet : « L'e féminin cessant d'être prononcé à la fin et au milieu des mots, le français actuel se trouve encombré de groupes qui lui donnent de plus en plus le double caractère monosyllabique et consonnantique. La phrase *qu'est-ce que c'est que cela* prononcée rapidement arrive à n'être guère composée que de consonnes, séparées par des voyelles uniquement pour le besoin d'accents toniques : *kékséksa*. » J'ai beaucoup entendu le parler populaire du Canada, de Montréal à Gaspé, et je l'entends encore tous les jours ; eh bien, vraiment, je n'ai jamais entendu cette sonnerie, dont, paraît-il, retentissent régulièrement les bords de la Seine, sans émouvoir apparemment les nombreuses têtes pleines de savoir qui les illustrent. Ce qu'on entend ici dans notre langue populaire, c'est quelque chose qui se rapproche plus de la phrase littéraire : *qu'est-c' qu' c'est qu' ça* (*kes-kéksa*). Nous n'avons donc rien de ce côté-là non plus qui soit inférieur au français populaire de Paris même, puisque L. Sudre n'est qu'un collaborateur de Hatzfeld. La phrase *où est-ce qu'il est*, dont on nous raille également le son populaire ou de la conversation familière, a quelque chose de plus simple encore. L'e du

premi
relle
qui p
est-ce
où's q
Au
dans
appre
le cas
l'amè
voyel
la lan
l'artic
Un au
de ce
guent
cepen
pas d
obstac
son di
me p
table
des so
tion e
delà d
se con
honnè
risés c
d'un p
Alle
pareil
de ces
dame,
Qua
trouve
la cout
qui te
chez l
voyell

premier *est*, ne portant point l'accent oratoire, s'amuit naturellement dans le parler rapide, même dans la bouche des gens qui parlent le mieux ; cet *e* étant disparu, la particule conjointe *est-ce* n'est plus que la sifflante *st-c' = s :* où '*st-c'* qu'il est, où's qu'il est.

Au reste, l'*e* n'est pas la seule voyelle qui s'amuisse et tombe dans la conversation, chez les gens du peuple surtout. Nous apprenons du professeur Antoine Thomas que c'est en France le cas comme ici pour l'*u* du pronom *tu*, *t'es bête*, *t'as bien dit*, *t'amèneras ton père*, toutes les fois qu'il tombe en hiatus. La voyelle sonore *a* disparaît elle-même, et souvent, jusque dans la langue grammaticale : on en connaît bien les deux cas de l'article *la* et du possessif *ma* devant les voyelles, *l'âme*, *m'amie*. Un autre cas moins connu, du moins de nos puristes, est celui de ce fameux *pantoute* dont certains personnages ne se fatiguent pas de rire jusqu'à pâmoison, mais que les Français, cependant, n'ignorent *p'en tout*. Le *p'* représente la négation *pas* dont l'*a* s'est amui devant la voyelle *en*. L'*s* n'y fait pas obstacle, étant muette elle-même et ne devant pas faire liaison dans la conversation. « La conversation, dit Littré, n'aime pas ces liaisons, qui l'empêchent et la rendent insupportable aux gens d'esprit... Il faut la restreindre (la tendance des soigneux à lier) conformément au principe de la tradition qui, dans le parler ordinaire, n'étend pas la liaison au delà d'un certain nombre de cas déterminés par l'usage. Il faut se conformer à ce dire de l'abbé d'Olivet : La conversation des honnêtes gens est pleine d'hiatus volontaires tellement autorisés que, si l'on parlait autrement, cela serait d'un pédant, ou d'un provincial. »

Allez donc huiler et peigner votre conversation avec un pareil coup de botte de Littré ! Nous autres, nous nous moquons de ces pédants et provinciaux en disant qu' monsieur, ou madame, *parle dans les termes*.

Quant à la seconde apostrophe de *p'en tout*, la raison s'en trouve encore dans le même auteur. A la fin du XVII^e siècle, la coutume s'est introduite de faire sonner les consonnes finales qui terminaient la phrase, *il pleut*, comme c'est encore le cas chez le peuple, du moins pour le *t* quand il est précédé d'une voyelle, dans le Berri, dans la Normandie, et ailleurs : un temps

freit', un homme *dreit'*, aller au *but'*, aller le *trot'*, un nez *plaf'*, un *fat'*, le mois d'*a-oât'*. A propos de ce dernier, si plusieurs de nos illettrés le prononcent en deux syllabes comme dans ces pays-là, le grand philologue ne trouve pas leur manière condamnable, et il la donne comme étant en usage en France. Ils n'en prononcent d'ailleurs jamais le *t*, bien qu'ils disent volontiers *à tout'*, *p'en tout'*.

Et notre démonstratif *sti*, *sti-là* ! C'est encore un fameux, n'est-ce pas ? Eh bien, en voici le secret, bien simple d'après Darmesteter et ce que nous savons d'ailleurs sur la formation de notre langue. Le latin *ille*, en passant au roman, est devenu d'abord *illi* ; puis, par aphérèse populaire amenée par la fuite de l'accent tonique sur la dernière syllabe, *li*, et puis *lui*, que nul ne songera à répudier. C'est de la même façon que le latin *iste* est devenu *isti*, par aphérèse, *sti* et *stui*. *Sti-là* et *stui-là* sont en pleine floraison sur le sol de la France, chacun dans son quartier chez la population rurale et ouvrière. Ici, on dit surtout le premier, à cause de notre lieu d'origine, et l'on entend parfois aussi le second. Le paysan français a aussi le démonstratif *cestui*, *cestui-ci*, du latin *ecce iste*, *ecce isti*, *cesti*, *cestui*. Nous ne l'avons pas ici, heureusement pour la santé de certains philologues : nous nous servons toujours de *celui*, de *ecce ille*, *celui-ci*, *celui-là*. (On pourrait consulter Littré et Hatzfeld).

Et l'adverbe *plus* que la barbarie de notre parler est accusée, avec force raillerie, de prononcer *pu* ! C'est pourtant toujours la prononciation populaire, dit Littré.

Et puis notre manière populaire de conjuguer certains temps des verbes en *eter*, comme *acheter* ! Lisons donc ce qu'en dit — pour la France, à coup sûr — Léopold Sudre : « Toutefois, pour les verbes en *eter*, la langue populaire a une tendance à ramener les formes faibles, je *décach'te*, je *décol'te*, j'*épous'te*, etc. » C'est une constatation que la chose existe en France ; mais la constatation est faite sans condamnation : ces savants-là ne s'occupent pas de la langue populaire. Quand ils en parlent, c'est pour en rendre compte et la proclamer rationnelle.

Et puis notre manière populaire de conjuguer d'autres temps de la première conjugaison, je *tombis*, il *tombit*, qui a fait tant de mal à certaines côtes ! Comme on les soulagerait, ces pauvres

côtes
même
L'exer
que je
Il e
autres
Franc
pour v
quelqu
Il re
à extir
faire, c
dans
d'abor
mairie
chasse
bien l'
sent a
élémen
Com
la lang
La pre
ont pu
travail
qui a r

Un l
par le
bec et
méprer
qui ne
gieuse.
voulu s
des em
lunette

côtes, si l'on voulait bien demander l'explication du phénomène au traité de Darmesteter sur la formation de la langue ! L'exemple que l'auteur en donne est celui du verbe *manger*, que je *mangisse*, je *mangis*, ils *mangirent*.

Il est heureux que notre langue populaire n'ait pas certaines autres formes verbales qui enrichissent le parler populaire de France : vous *peutes*, vous *prentes*, vous *rentes*, vous *ventes*, pour vous pouvez, prenez, rendez, vendez ; *voites*-vous cela ? quelques-uns de nos puristes en seraient morts.

Il reste assez d'autres scandales à expliquer sans elles. Quant à extirper quelque chose, s'il était important et possible de le faire, ce n'est pas dans le langage familier, et encore moins dans le parler, purement populaire, qu'il le faudrait tenter d'abord, mais bien dans la langue des grammairiens, des grammairiens improvisés surtout. Nous commencerions par faire la chasse aux deux monstres *québécois* et *clavigraphe*. Ils sont bien l'un et l'autre dus au génie d'un des nôtres, mais ils offensent avec tant de sans-gêne la décence philologique la plus élémentaire !

Combien Francisque Sarcey avait raison quand il disait que la langue populaire est sage comparée à la langue savante ! La première suit la pente naturelle des lois phonétiques qui ont présidé à la formation du français, tandis que la seconde travaille invariablement à renverser ces lois. « C'est le peuple qui a raison, et les grammairiens sont des malfaiteurs. »

FIRMIN PARIS.

On calomnie la République française !

Un homme de lettres, chargé d'une mission aux Etats-Unis par le gouvernement français, et qui vient de passer par Québec et Montréal, a dit à des journalistes, paraît-il, que l'on se méprend tout à fait sur le caractère de la loi des Associations, qui ne serait aucunement une mesure de persécution religieuse. D'autres prétendent que le gouvernement français a voulu simplement protéger le clergé séculier contre les prétendus empiètements des ordres religieux ! Tout cela dépend des lunettes que l'on met pour voir les choses, et les opinions

qu'on vient de lire peuvent en effet avoir cours dans le monde officiel, c'est-à-dire du côté des persécuteurs. — Du côté des victimes, c'est-à-dire dans le monde catholique, où ces messieurs ne fréquentent probablement pas beaucoup, les faits ont un tout autre langage. Dira-t-on que cette loi des Associations est chose légère, quand on a vu S. S. Léon XIII s'en alarmer si douloureusement et la stigmatiser aussi sévèrement qu'il l'a fait ? Dira-t-on que ce fut par plaisir que, par exemple, les Bénédictins de Solesmes ont quitté leur superbe abbaye et se sont en allés en exil pour un temps dont on ne peut prévoir la durée ? Et, quoi que l'on dise, les Frères de Saint-Vincent de Paul voient toujours bien, en ce moment, leur plus belle propriété mise aux enchères. Et les Petites-Sœurs de l'Assomption, les gardes-malades des indigents, sont toujours bien, en ce moment, sur les bancs des criminels, attendant les sentences odieuses qui les puniront du crime d'aller par les pauvres maisons pour chercher les malades et les soigner ! Et tous ces anciens religieux, qui se sont faits relever de leurs vœux de religion et sont incorporés aux clergés de divers diocèses, on les voit toujours bien, en ce moment aussi, à la barre de divers tribunaux de France, sous l'inculpation d'avoir prêché ou d'avoir enseigné !

En face de ces événements, dont l'on ne parle peut-être pas bien au long sur les journaux à la dévotion du cabinet actuel de la République française, et en présence de bien d'autres faits dont l'énumération serait longue, que l'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement de la France est animé des meilleures intentions pour la religion. C'est à d'autres qu'à nous — qui suivons les affaires de France avec autant d'attention que nous en donnons à celles de la province de Québec — qu'il faut aller dire des contes de cette force-là.

Chronique générale

M. l'abbé Chesnelong, fils du grand orateur catholique décédé il y a quelques années, vient d'être nommé curé de la célèbre église de la Madeleine, à Paris. Le nouveau curé est âgé de 46 ans.

Le Temps,
le vote de la l
nement d'Alle
religieux — e
Ils sont donc t
tant de peur a
torités alleman
chrétiennes de
chassés en 187
reçu la même :

Il paraît q
formule du se
son prochain
la cérémonie,
ment de l'Egl
cette Eglise d
que la modifi
pourra se réal
privé, ratifiée

Le bureau
un très grand
de la Déclarat
session du tri
maintien de la

Bien que l
compte une de
pas un navire
tandis que les
fait dont il est
devenir proch
recrutement p
mois de mai 1
que voici : « N
ment de Sa M
nables, et rier

Le *Temps*, journal protestant de Paris, constate que, depuis le vote de la loi française contre les Congrégations, le gouvernement d'Allemagne se montre bien plus favorable aux Ordres religieux — excepté, toujours, aux Jésuites, naturellement ! Ils sont donc bien terribles, les Jésuites européens, pour faire tant de peur aux puissants empires ! — C'est ainsi que les autorités allemandes viennent de permettre aux Frères des Ecoles chrétiennes de rentrer en Alsace-Lorraine, d'où on les avait chassés en 1871. Les Frères de Saint-Jean de Dieu ont aussi reçu la même autorisation.

Il paraît que l'on va faire quelque modification dans la formule du serment que prononcera le roi d'Angleterre, lors de son prochain couronnement. En effet, d'après l'ordonnance de la cérémonie, le Roi devrait s'engager à maintenir l'établissement de l'Eglise unie d'Angleterre et d'Irlande, tandis que cette Eglise d'Etat n'existe plus qu'en Angleterre. On croit que la modification, devenue nécessaire à raison de ce fait, pourra se réaliser simplement par une délibération du Conseil privé, ratifiée par le Roi.

Le bureau Colonial d'Angleterre n'a pas reçu seulement un très grand nombre de requêtes en faveur de la modification de la Déclaration prononcée par le Roi, lors de sa prise de possession du trône. Il en a reçu aussi 144 où l'on demande le maintien de la Déclaration telle qu'elle est.

Bien que la marine de guerre de l'Empire britannique compte une douzaine de mille matelots de religion catholique, pas un navire de la flotte ne porte un seul chapelain catholique, tandis que les ministres protestants y abondent. — Voilà un fait dont il est bon de prendre note pour le temps, qui semble devenir prochain, où la marine britannique tentera de faire du recrutement pour ses équipages parmi notre population. Au mois de mai 1901, l'épiscopat d'Irlande adoptait la résolution que voici : « Nous avons fréquemment demandé au gouvernement de Sa Majesté de prendre à ce sujet des mesures convenables, et rien encore n'a été fait. Nous estimons aujourd'hui

que c'est notre devoir de conseiller aux parents catholiques de ne pas laisser leurs enfants prendre du service à bord des navires de Sa Majesté, tant qu'on n'aura pas pourvu d'une façon suffisante aux besoins spirituels des marins catholiques de la flotte.»

Dans la livraison du 1er février de la *Revue du Monde catholique*, un collaborateur, Joseph Roques, traite de la « Question canadienne. » Racontant la réception du duc d'York à Québec, en septembre dernier, il dit : « Ce fut du délire lorsque le maire de la ville s'avança au milieu de ses collègues du Town-Hall, » etc. Il n'y a pas eu de délire du tout, ni à Québec, ni ailleurs, lors du passage du duc d'York à travers le Canada ; il y en aurait peut-être eu, si le fils du Roi, qui sait le français, nous avait parlé en français ! . . . Mais que vient donc faire ce « Town-Hall » au bout d'une plume de France et lorsqu'il s'agit de notre Québec où personne n'a seulement jamais entendu ce mot-là ! — Ne serait-il pas temps de fonder, en France aussi, une Société du Parler français ?

Conférences de M. l'abbé Pâquet

Vendredi soir (le 14 courant), M. l'abbé L.-A. Pâquet a donné, à l'université Laval, la dernière de ses trois conférences sur le droit public de l'Eglise, complétant ainsi la série annoncée des études préliminaires à cette science si importante et pourtant si généralement ignorée.

La première Conférence a été consacrée à définir la matière à traiter et à signaler, en les caractérisant, les deux écoles qui ont enseigné là-dessus une doctrine erronée, le régéralisme et le libéralisme. Après avoir, à la lumière des enseignements du Pontife glorieusement régnant, défini tous les divers degrés de cette dernière erreur, le savant conférencier a successivement, dans les deux dernières conférences, exposé la nature et le rôle des deux sociétés primordiales auxquelles tout homme appartient de droit naturel, la société civile et la société religieuse.

Ma
restre
fesset
toute
Ni
à une
captiv
teur,
quanc
quenc
gativ
Qu
l'art s
pu ac
de l'E
nable
Dieu
No
Pâque
les lé

Un
Cong
Vierg
de ch
seulo
par le
crati
ment
genc

Ha
Galat
Ar

Malgré la profondeur et l'immensité du sujet, même ainsi restreint aux notions préliminaires et fondamentales, le professeur a su condenser, en trois leçons d'une heure chacune, toute la doctrine essentielle sur cette matière vitale.

Ni la difficulté du sujet à traiter, ni la nécessité de recourir à une argumentation serrée, n'ont empêché le conférencier de captiver, du commencement à la fin, l'attention de son auditeur, auquel il savait aussi servir à propos, à titre de variété, quand le sujet s'y prêtait, des envolées d'une haute éloquence sur la dignité de l'Eglise et la sublimité de ses prérogatives.

Quel dommage que tous ceux qui sont appelés à exercer l'art si difficile de régir les hommes et à édicter des lois n'aient pu acquérir, dès l'abord, ces notions salutaires du droit public de l'Eglise, essentielles à tout gouvernement juste et raisonnable! C'est à pareille école qu'ils auraient appris à rendre « à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. »

Nous faisons des vœux pour que les sages leçons de l'abbé Pâquet, réunies en volume, deviennent le *vade-mecum* de tous les législateurs chrétiens de notre pays.

Litanies de la Sainte Vierge

Une nouvelle décision vient d'être donnée par la Sacrée Congrégation des Rites, à propos des litanies de la Sainte Vierge. Comme elle l'avait déjà laissé entendre, il est permis de chanter trois *invocations* à la suite en terminant par un seul *ora pro nobis*, pourvu que la quatrième soit chantée seule par le chœur ou par le peuple, et que la dernière, *Regina Sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*, soit aussi chantée séparément. Avec cette façon de chanter, on peut gagner les indulgences (S. C. des Rites, 6 décembre 1901).

Les devises épiscopales

CANADA

Halifax (Mgr O'Brien). — *Gratia vobis et pax* (Épître aux Galates, I, 3).

Antigonish (Mgr Cameron). — *Soli Deo* (1^{re} Ep. à Tim., I, 17).

- Charlottetown (Mgr MacDonald). — Sans devise.
- Chatham (Mgr Rogers). — Sans devise.
- Saint-Jean (Mgr Sweeny, décédé). — Sans devise.
- Kingston (Mgr Gauthier). — *In cruce salus*, comme les évêques de Versailles et de Charleston.
- Alexandria (Mgr MacDonnell). — *Pro Deo et ecclesia*.
- Peterborough (Mgr O'Connor). — *Vite æternæ verba habes*, (S. Jean, vi, 69).
- Montréal (Mgr Bruchési). — *In Domino confido* (Ps. x, 2).
- Saint-Hyacinthe (Mgr Moreau, décédé). — *Omnia possum in eo qui me confortat* (Phil. iv, 13).
- Sherbrooke (Mgr Larocque). — *Quis ut Deus?* (S. Grégoire, nom de S. Michel).
- Valleyfield (Mgr Emard). — *Video ut faciam*.
- Ottawa (Mgr Duhamel). — *Trahe nos, Virgo immaculata* (5e ant. des Laudes de l'Immaculée-Conception).
- Pembroke (Mgr Lorrain). — Sans devise.
- Québec (Mgr Bégin). — *Tales ambio defensores*, les patrons du diocèse.
- Chicoutimi (Mgr Labrecque). — *Voluntas Dei sanctificatio vestra* (I. Thessal. iv, 3).
- Nicolet (Mgr Gravel). — Saint Jean-Baptiste avec les mots *Diocesis Nicoletana*.
- Rimouski (Mgr Blais). — Sans devise.
- Trois-Rivières (Mgr Cloutier). — *Dulcius melle, fortius leone* (Juges, xiv, 18).
- Saint-Boniface (Mgr Langevin). — *Depositum custodi* (IIe Ep. S. Paul à Timothée, i, 24).
- New-Westminster (Mgr Dontenville). — Sans devise.
- Saint-Albert (Mgr Grandin). — *Pauperes evangelizantur* (S. Matthieu, xi, 5); *Infirma mundi elegit Deus* (I Corinth, 127).
- Athabaska-Mackenzie, vicariat apostolique (Mgr Grouard). — Sans devise.
- Saskatchewan, vicariat apostolique (Mgr Pascal). — *Pauperes evangelizantur*. — *Justus ex fide vivit* (S. Mathieu, xi, 5; Galates, III, 2).
- Toronto (Mgr O'Connor). — Sans devise.
- Hamilton (Mgr Dowling). — Immaculée-Conception, sans devise.

Lond

Le E
devise.
Sain— A
Issued
Interio
colorié
la part
—C
S. Les
lent et
— L
LOI DU
quelqu
tréal, 1
M. A
qu'il a
traite
différen
tons le
à notre
— 1
Montré
\$1.00 1
naux.
M. H.
Ottawa

London (Mgr MacEvay). — Sans devise.

TERRE-NEUVE

Le Havre de Grâce, Terre-Neuve (Mgr MacDonald). — Sans devise.

Saint-Jean (Mgr Howley). — Sans devise.

(*Annales catholiques.*)

M. CH. D'AGRIGENTE

Bibliographie

— ATLAS OF WESTERN CANADA. *Census Edition. 1901.* — Issued by direction of Hon. Clifford Sifton, Minister of the Interior. Ottawa, 1902. — Ce bel atlas de 50 pages, avec cartes coloriées, donne les résultats du dernier recensement pour toute la partie ouest du Canada.

— CONFÉRENCE SUR LA LITTÉRATURE CANADIENNE, par Jules-S. Lesage. Québec, 1901. Ce travail intéressant accuse du talent et beaucoup d'étude chez son auteur.

— LE MARIAGE CLANDESTIN DES CATHOLIQUES DEVANT LA LOI DU PAYS. Dictum de M. le juge F.-X. Lemieux, suivi de quelques articles analytiques par M. l'abbé E.-J. Auclair. Montréal, 1901.

M. Auclair a déjà reçu bien des félicitations pour le soin qu'il a pris de réunir en une compilation ces documents qui traitent la grave question du mariage clandestin sous ses différents aspects légaux et religieux. » A ces éloges nous ajoutons les nôtres, — que les circonstances ont faits trop tardifs, à notre gré.

— BOURASSA, GRANDE-BRETAGNE. QUESTIONS ACTUELLES. Montréal, 1902. Brochure de 175 pages in-8°. L'ex., 10 cts; \$1.00 la douzaine, chez les libraires et les marchands de journaux. On peut aussi adresser ses commandes à l'auteur, M. H. Bourassa, député de Labelle, Chambre des Communes, Ottawa.

Outre la conférence célèbre du 20 octobre dernier, cette publication contient un grand nombre de pièces justificatives sur l'impérialisme. C'est dire l'intérêt et l'importance de cette brochure dont la diffusion sera sans doute considérable.

— LA CONFESION ET LA COMMUNION DES ENFANTS ET DES JEUNES GENS, par l'abbé P. Lejeune. (Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.) o. fr. 60.

« Nous recommandons vivement au clergé (cette) thèse sur la confession fréquente des enfants. Quel malheur que l'abandon où on les laisse trop souvent sur ce point-là, sous prétexte qu'ils n'ont point besoin de se confesser autant que les grandes personnes ! Oui, quel malheur, et quelle sottise ! » (*Ami du Clergé*).

— L'INTERVENTION DU PAPE DANS L'ÉLECTION DE SON SUCESSEUR, par l'abbé G. Peries. (Librairie A. Roger & F. Chervoviz, 7, rue des Grands-Augustins, Paris.)

Ce volume est la réimpression textuelle du travail publié, l'an dernier, par l'*Ami du Clergé*, et qui fut alors si remarqué. L'auteur y a ajouté une bibliographie copieuse et un index alphabétique. Les approbations élogieuses du Cardinal Steinhuber, préfet de la S. C. de l'Index, et du Cardinal F. Cavaignis, prof. de droit public ecclésiastique à Rome, donnent toute garantie quant à la doctrine de ce traité.

— POÉSIES ENFANTINES, par Mlle Hortense Barrau.

Mlle H. Barrau, de Tarbes (Htes-Pyrénées), France, s'est donné pour mission d'aider à l'éducation chrétienne des enfants, en joignant l'agréable à l'utile dans les petites compositions qu'elle a préparées à leur intention. A part les *Poésies enfantines*, qui comprennent 48 pièces à dire pour les petits, elle a publié aussi trois recueils de poésies de circonstance, monologues et saynètes pour enfants de 6 à 15 ans. Nous avons sous les yeux trois de ces petits dialogues que nous trouvons fort jolis. — Nous croyons que la librairie Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal, tient ces publications en dépôt.